



Contournement Nord de Montpellier

**Un projet incontournable
pour le quotidien
des Héraultais**





Le Conseil d'État a rendu en juillet 2022 une décision historique en confirmant l'utilité publique de l'aménagement du LIEN.

L'objectif du LIEN c'est avant tout de réduire la pollution sur ce territoire et de fluidifier les déplacements de demain.

Une baisse de la pollution automobile d'abord. Ce sont ainsi 20 500 automobilistes qui sont obligés aujourd'hui de traverser au quotidien les villes et villages de cet axe et qui demain seront sur une voie dédiée qui n'importunera plus les riverains.

Une captation des rejets polluants dus au trafic routier est aussi prévue par la mise en place de bassins de rétention aménagés pour récupérer les pollutions chroniques et accidentelles des eaux, notamment aux abords des cours d'eau ou des captages.

Une politique de lutte contre les incendies enfin. L'aménagement du LIEN va participer à la lutte contre les incendies et surtout favoriser l'accès des services de secours à tout le secteur fortement boisé et très peu accessible qui a déjà été la proie des flammes.

Ainsi, nous sommes déterminés à poursuivre ce chantier qui changera le quotidien de nombreuses Héraultaises et de nombreux Héraultais.

Kléber MESQUIDA

Président du Département de l'Hérault

Quelques chiffres pour mieux comprendre le lien

79%

d'opinions favorables pour la mise en place du LIEN lors de la consultation de 2016

4 km

de voies cyclables nouvelles aménagées, connectées sur des pistes ou projets existants

85 M€

de travaux

20 500

véhicules qui ne transiteront plus par les centres-villes

7,8 km

pour la nouvelle section à réaliser entre Saint-Gély et Bel Air

1 parking

de covoiturage

2 parkings-relais

répartis le long de l'itinéraire (Saint-Gély et Grabels)

2 x 1 voie

pour la nouvelle section, avec un seul créneau de dépassement de 500 mètres

90 km/h

de vitesse maximale autorisée

Engagé depuis **plus de 30 ans**, l'aménagement du LIEN, **contournement Nord de Montpellier entre Castries et Bel Air**, a pour vocation d'offrir de nouvelles solutions de mobilité en provenance et vers le Nord de l'aire montpelliéraine. En juillet 2022, Le Conseil d'État a rendu une décision historique et a confirmé l'**utilité publique** de l'aménagement du LIEN.

Le contournement Nord de Montpellier représente une opportunité unique pour améliorer notre quotidien, favoriser le développement économique et assurer une meilleure mobilité pour tous. Ce

projet a été conçu en tenant compte des enjeux environnementaux et de l'impact sur les écosystèmes locaux. Des mesures fortes de protection sont mises en place pour **préserver la biodiversité** et l'équilibre écologique de notre Département.

Aujourd'hui, les travaux avancent. Ainsi, à l'été 2024, l'échangeur sud de Saint-Gély-du-Fesc a été mis en service. Aujourd'hui, ce sont les ouvrages de la section en voie nouvelle côté Grabels qui sont en cours de réalisation. La pose de la charpente de l'ouvrage de franchissement de la Mosson a d'ailleurs été spectaculaire.

Un projet concerté de longue date !

DUP: Déclaration d'Utilité Publique

TA: Tribunal Administratif

CA: Cours d'Appel

CE: Conseil d'État

MRAE: Mission Régionale d'Autorité Environnementale

CNPN: Conseil National de Protection de la Nature



1980

Premières études

1992

Mise en service déviation de Saint-Gély-du-Fesc

1997

Mise en service Vendargues/Teyran

2002

Mise en service Teyran/Assas

2008

Mise en service Assas/Déviation de Saint-Gély-du-Fesc

2010

Enquête publique

2013

1^{er} recours contre la DUP

ÉTÉ 2013 Concertation publique - 79% d'opinions favorables au projet

2015

DUP - Arrêté de défrichement (10/03)
Loi sur l'eau (08/04)

11/05/2015 Recours contre la DUP

2016

08/03/2016 Le TA de Montpellier rejette la requête de recours



Dernier tronçon Saint-Gély-du-Fesc → Bel air

2018

19/02/2018
Le CA de Marseille annule la DUP de 2015

2019

01/04/2019
Le CE annule la décision du CA de Marseille

08/07/2019
1^{er} arrêté CNPN

14/11/2019
Confirmation de la DUP par le CA de Marseille

2020

14/01/2020
Pourvoi en cassation contre le CA Marseille de 2019

17/02/2020
Prolongation de la DUP de 2015

02/2020
Travaux de défrichement de l'Est Mosson

2021

09/07/2021
Le CE écarte les arguments du pourvoi en cassation et propose une régularisation en application des directives européennes

27/10/2021
2nd arrêté CNPN

11/2021
Travaux de défrichement Ouest Mosson et échangeur Sud de Saint-Gély-du-Fesc

2022

31/01/2022 - 02/03/2022
consultation du public sur l'avis de la MRAE

09/06/2022
DUP régularisée

21/07/2022
Décision favorable du CE pour poursuivre les travaux

2024

Mise en service de l'échangeur Sud Saint-Gély-du-Fesc

2025

Réalisation des ouvrages côté Grabels

2026

Réalisation des ouvrages côté Combaillaux

UN PROJET AUX BÉNÉFICES MULTIPLES

Moins de bouchons, moins d'émissions

Le contournement Nord de Montpellier permettra de **décongestionner les axes routiers les plus fréquentés**, métropolitaines et communales environnantes. En créant une infrastructure supplémentaire, ce projet contribue à fluidifier le trafic et à réduire les temps de trajet pour les résidents, les travailleurs et les visiteurs de notre département. La réalisation du LIEN Bel-Air – St-Gély permet de résorber les points de congestion sur les échangeurs RD68/RD986/RD145 au nord de St-Gély-du-Fesc et dans le système d'échanges entre la RD986 et la déviation de Saint-Gély (raccordement Sud).

En réduisant les congestions et les embouteillages, le contournement Nord de Montpellier va **contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre**. Une circulation fluide signifie moins de véhicules en attente, ce qui entraîne une baisse de la pollution atmosphérique. Cela favorise une meilleure qualité de l'air et participe à la préservation de notre environnement.

Cet équipement structurant contribue à réduire le nombre de personnes exposées à des niveaux importants de pollution, au profit de leur santé, alors que les riverains de la voie nouvelle, peu nombreux, auront des niveaux bien inférieurs aux seuils réglementaires. Un cadre de vie nettement amélioré grâce à cet aménagement.

Plus de fluidité, plus de sécurité

La réduction des embouteillages et des engorgements routiers, en particulier dans la traversée des villages, permet également d'améliorer la sécurité sur nos routes. Moins de véhicules concentrés sur les axes principaux réduisent les risques d'accidents et de situations dangereuses, assurant ainsi un environnement routier plus sûr pour tous.

Meilleure desserte, meilleure attractivité

En améliorant la desserte de notre territoire, le contournement Nord favorise l'attractivité et la vitalité économique de nos communes. Les entreprises bénéficieront d'une meilleure accessibilité, ce qui encouragera les investissements et la création d'emplois. Le LIEN apporte également une réponse à la demande de déplacement des Héraultais, toujours aussi soutenue par le dynamisme démographique de notre département.

Des eaux de la plateforme routière mieux traitées

La protection de la ressource en eau constitue une préoccupation majeure. Ainsi, l'infrastructure du LIEN comprend un système de protection contre les pollutions chroniques et accidentelles, prévoyant notamment des dispositifs étanches pour récupérer les eaux de la chaussée et les canaliser vers des bassins de récupération des eaux. Vis-à-vis de la protection des captages d'alimentation en eau potable, des dispositions particulières sont mises en place durant les travaux.

Les hauteurs de Grabels mieux défendues contre les incendies

Lutter contre les incendies et favoriser l'accès des services de secours est une priorité notamment sur tout le secteur fortement boisé du nord de Grabels qui a déjà été la proie des flammes.

Une maîtrise de l'étalement urbain

Le LIEN est pleinement intégré dans tous les documents de planification des communes concernées. L'étalement urbain est ainsi totalement maîtrisé et la consommation foncière prohibée par les documents locaux d'urbanisme mis en compatibilité dans le cadre de l'opération.

Une meilleure qualité de vie

En offrant des déplacements plus fluides et plus rapides, le contournement Nord améliorera la qualité de vie des habitants de l'Hérault. Moins de temps passé dans les embouteillages signifie plus de temps disponible pour la famille, les loisirs et les activités qui nous tiennent à cœur.

DES MESURES ET DES COMPENSATIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'ENVIRONNEMENT

POUR RAPPEL, LES ENGAGEMENTS
ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET :

- ➔ **Préserver la biodiversité et les continuités écologiques**
- ➔ **Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles**
- ➔ **Déplacer loin des habitations et limiter les pollutions atmosphériques et les nuisances sonores générées actuellement par le transit dans les villages**

POUR L'ENVIRONNEMENT,
LE DÉPARTEMENT A CHOISI
D'ALLER BIEN AU-DELÀ
DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES :

1100 arbres, soit 275 t. de CO₂ absorbés chaque année, et 60 000 arbustes plantés

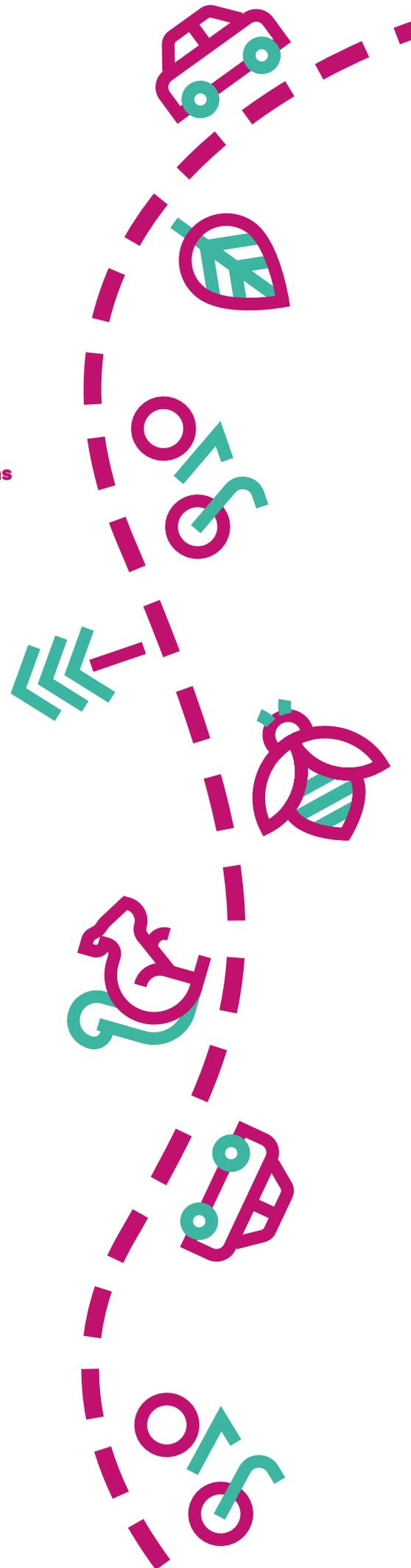
Les essences sont adaptées au climat méditerranéen, soit 200 000 m² au niveau des échangeurs et le long de la nouvelle section, pour un investissement de 2,4 M€.

136 espèces protégées

Des mesures de réduction, d'évitement et d'accompagnement et de compensation sont mises en œuvre, bien au-delà des normes réglementaires, pour limiter les effets du projet sur l'ensemble des espèces protégées identifiées en particulier à destination de la faune (déplacement de bassins, ajustement du calendrier de travaux, passages inférieurs/ sous la route, création de gîtes...).

374 ha de réserves de biodiversité

Le Département investit environ 4,4 M€ en faveur des mesures et notamment pour l'acquisition de 374 ha de terrains sur le nord de Montpellier qui sont alors sanctuarisés et exempts de la pression foncière. C'est aussi un partenariat durant 30 ans avec le Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie pour mettre en place un plan de gestion de ces espaces et en assurer le suivi. C'est à ce titre que les mesures proposées ont obtenu le feu vert du Conseil National de Protection de la Nature en 2019 et en 2021.



Contacts

actu@herault.fr

Cheffe du service presse

Mathilde Jean

majejan@herault.fr

04 67 67 69 44

06 85 71 78 12

Attachée de presse

Éléonore Avenet

eavenet@herault.fr

04 67 67 67 23

07 70 00 69 38

Attachée de presse **Béziers**

Florence Baldit

fbaldit@herault.fr

04 67 67 49 04

06 46 12 70 09

Suivez-nous sur :

 [departementdelherault](#) |  [heraultinfos](#) |  [Mon Herault](#) |  [departementherault](#)



Retrouver nos actualités
sur l'application Mon Hérault